

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MARS 2025**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 18

Date de convocation : 19/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cesny-Bois-Halbout, sous la présidence de Monsieur VANRYCKEGHEM Jean, Maire.

Étaient présents : Noële BREARD, Damien CARREY, Patricia COMPERE, Marie-Line DANDOIS, Valérie FOUREY, Christine HUBERT-BENDZYK, Jacques LEGROS, Lydie LEROUXEL, Jean-Charles MARIE, Antoine MARTEL, Isabelle ONRAED, Géraldine PERRIN, Louis QUIRIE, Daniel SIMON, Jean VANRYCKEGHEM, Béatrice VILEY, Bernard VIVET.

Absents excusés : Jean-Christophe LETAVERNIER, Mélanie CHANU donnant pouvoir à Bernard VIVET.

Madame Isabelle ONRAED a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie Mme Lepoutier, conseillère aux décideurs locaux de la trésorerie de Falaise, pour sa présence lors de cette réunion.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2025**

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 18 mars 2025 a été envoyé pour lecture à chaque conseiller et il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des votants, le procès-verbal du 18 mars 2025.

**INFORMATION RELATIVE AUX INDEMNITES 2024 DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

La loi engagement et proximité prévoit que selon l'article n° L5211-12-1, chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein, au sein de tout établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et au sein de tout syndicat.

Cet état relatif aux indemnités des conseillers municipaux est communiqué aux conseillers municipaux avant examen du budget.

## Indemnités 2024 des conseillers municipaux

Prénom et nom	COMMUNE			Communauté de communes Cingal-Suisse Normande			Syndicats et autres mandats		
	Fonction	Indemnité brute annuelle	% de l'indice brut	Fonction	Indemnité brute annuelle	% de l'indice brut	Fonction	Indemnité brute annuelle	% de l'indice brut
Renny PERRIN	Maire 01.01 au 16.09.2024	14 558,08	42,50						
Jean VANRYCKEGHEM	Maire 17.09.2024 au 31.12.2024	7 352,90	51,60						
Jean VANRYCKEGHEM	Adjoint 01.01 au 16.09.2024	6 313,73	18,00				Président Eaux Sud Calvados	11 956,68	
Isabelle ONRAED	Adjointe	9 766,56	19,80	7e Vice-Président	9 864,84	27,73			
Bernard VIVET	Adjoint	9 766,56	19,80						
Daniel SIMON	Maire délégué	8 385,48	17,00						
Louis QUIRIE	Maire délégué	8 385,48	17,00						

### 017/2025 - COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2024 – RESULTATS 2024

#### BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal :

- **Approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion du receveur** dont les résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame ONRAED Isabelle, pour statuer sur le compte administratif 2024 :

- **Approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif 2024** présenté par le Maire qui s'est retiré de la séance lors du vote et constate :
  - Un excédent de fonctionnement de 166 649,38  
Pour mémoire
    - Résultat antérieur reporté + 799 520,83
    - Résultat cumulé au 31.12.2024 + **966 170,21**
  - Un excédent d'investissement de 344 854,40  
Pour mémoire
    - Résultat antérieur reporté - 291 477,74
    - Résultat cumulé au 31.12.2024 **53 376,66**
    - Restes à réaliser – Dépenses - 11 500,00
    - Résultat cumulé après restes à réaliser **41 876,66**

- **Décide, à l'unanimité des présents, d'affecter les résultats comme suit :**
  - Excédent reporté investissement (compte 001) 53 376,66
  - Excédent reporté fonctionnement (compte 002) 966 170,21

**SERVICE ASSAINISSEMENT :**

Le Conseil Municipal :

- **Approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion du receveur** dont les résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame ONRAED Isabelle, pour statuer sur le compte administratif 2024 :

- **Approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif 2024** présenté par le Maire qui s'est retiré de la séance lors du vote et constate :

- Un excédent de fonctionnement de	19 909,21
<u>Pour mémoire</u>	
- Résultat antérieur reporté	+ <u>117 954,66</u>
- Résultat cumulé au 31.12.2024	+ <b>137 863,87</b>
- Un excédent d'investissement de	8 898,41
<u>Pour mémoire</u>	
- Résultat antérieur reporté	+ <u>48 140,97</u>
- Résultat cumulé au 31.12.2024	+ <b>57 039,38</b>
- <b>Décide, à l'unanimité des présents, d'affecter les résultats comme suit :</b>	
- Excédent reporté (compte 002)	137 863,87
- Excédent d'investissement (compte 001)	57 039,38

**018/2025 - BUDGETS PRIMITIFS 2025**

Monsieur le Maire donne lecture des budgets primitifs 2025 :

Budget général :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 786 330,21 €

Recettes : 1 786 330,21 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 797 034,66 €

Recettes : 1 797 034,66 €

Budget service assainissement :

Section d'exploitation :

Dépenses : 203 883,87 €

Recettes : 203 883,87 €

Section d'investissement :

Dépenses : 84 879,38 €

Recettes : 84 879,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Pour le budget général, le budget primitif 2025 est adopté à l'unanimité des présents.

- Autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et 7,5 % en investissement du budget général.
- Pour le budget service assainissement, le budget primitif 2025 est adopté à l'unanimité des présents.

A l'issue du vote du budget, Mme Lepoutier, conseiller à la Direction Générale des Finances Publiques a étudié le budget de la commune sur les 3 ans passés. L'évolution est constante. La Capacité d'Auto Financement (CAF), qui permet d'envisager des investissements, de rassurer les banques en cas d'emprunts, est confortable et le fonds de roulement de la collectivité est correct.

### **019/2025 - ADOPTION TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2025**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition pour 2025 soit :

- Taxe foncière bâtie : 41,05 %
- Taxe foncière non bâtie : 26,06 %
- Taxe d'habitation : 9,85 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des votants, d'adopter les taux d'imposition 2025 proposés par Monsieur le Maire.

### **020/2025 - SYNDICAT DE SECRETARIAT DE LA REGION DE CESNY-BOIS-HALBOUT – PARTICIPATION FINANCIERE 2025**

Monsieur le Maire informe que le budget primitif 2025 du Syndicat de Secrétariat de la Région de Cesny-Bois-Halbout a été voté le 11 février 2025 et les participations financières de chaque commune membre ont été votées par délibération du comité syndical n° 003 en date du 11 février 2025.

Pour la Commune de Cesny-Les-Sources, la participation financière s'élève à 109 865 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Adopter la participation financière 2025 pour un montant de 109 865 € suite à l'élaboration et au vote du budget primitif 2025 par le Syndicat de Secrétariat de la Région de Cesny-Bois-Halbout.
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'opération nécessaire pour le paiement de cette participation.

### **021/2025 - SIEPC TOURNEBU/MOULINES – PARTICIPATION FINANCIERE 2025**

Monsieur le Maire informe que le budget primitif 2025 du Syndicat Intercommunal d'Entretien du Patrimoine Communal (SIEPC) a été voté le 21 janvier 2025 et les participations financières de chaque commune membre ont été votées par délibération du comité syndical n° 003/2025 en date du 21 janvier 2025.

Pour la Commune de Cesny-Les-Sources, la participation financière s'élève à 159 768 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Adopter la participation financière 2025 pour un montant de 159 768 € suite à l'élaboration et au vote du budget primitif 2025 par le Syndicat Intercommunal d'Entretien du Patrimoine Communal.
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'opération nécessaire pour le paiement de cette participation.

### **022/2025 - DUREE D'AMORTISSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ETUDE POUR LE SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE DU CINGAL-SUISSE NORMANDE « A VELO »**

Vu la délibération n°030/2023 en date du 19 septembre 2023 concernant la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour l'étude du schéma directeur cyclable du Cingal-Suisse Normande « A Vélo » ;

Vu la participation financière de la Commune de Cesny-Les-Sources pour cette étude dont le montant s'élève 5 299,10 € ;

Monsieur le Maire informe que cette participation doit être amortie entre 1 et 5 ans. Monsieur le Maire propose de l'amortir sur une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de votants, décide de :

- Retenir la durée d'amortissement d'un an concernant la participation pour l'étude du schéma directeur cyclable du Cingal-Suisse Normande « A Vélo ».

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **Pierres en Lumières** : Monsieur LEGROS informe que dans le cadre de l'évènement « Pierres en Lumières », il est prévu le 17 mai 2025 à partir de 20 h 30 une exposition de photographies intitulée « Une journée de cidre » de Jacques Dennebouy à l'église d'Angoville qui sera mise en lumière avec des flambeaux. L'exposition sera ouverte également les dimanches 18 et 25 mai de 14 h 30 à 18 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.